



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport donne suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte tous les quatre mois de la situation en Somalie. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis la publication de mon dernier rapport (S/2008/178 et Corr. 1 et 2) en date du 14 mars 2008, et est axé en particulier sur le processus politique en cours entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Il fait le point sur les conditions de sécurité, les activités humanitaires et la situation des droits de l'homme, notamment les progrès accomplis en ce qui concerne certaines tâches, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 1814 (2008), et décrit les activités de développement exécutées par les organismes et programmes des Nations Unies ainsi que par les partenaires somaliens. Il examine également l'état d'avancement des plans élaborés en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Le 14 mars 2008, le Gouvernement fédéral de transition a dévoilé sa stratégie de réconciliation, symbolisant la volonté du Gouvernement de promouvoir la paix et la stabilité pour la Somalie. La stratégie de réconciliation a deux composantes : la première encourage la consolidation de la paix au niveau des collectivités et la seconde propose la réconciliation entre le Gouvernement et l'opposition, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie. Le 23 mars 2008, le Premier Ministre Nur Hassan Hussein a rencontré les dirigeants du Conseil traditionnel et d'unité Hawiye et leur a présenté le document de stratégie proposé, qui expose en détail le programme de réconciliation du Gouvernement et a également invité les représentants de la société civile à jouer un rôle constructif dans le processus de réconciliation. Dans une allocution qu'il a prononcée lors d'une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité tenue le 16 avril 2008 à New York, le Président Abdullahi Yusuf Ahmed a réaffirmé son engagement personnel et



celui de son gouvernement en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie et a lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prêle son concours à la stabilisation du pays (voir S/PV.5868).

3. À l'exception d'Al-Shabaab, dont le porte-parole, Mukhtar Robow, a déclaré qu'il n'engagerait pas de discussions avec le Gouvernement fédéral de transition, la stratégie du Gouvernement a, dans l'ensemble, suscité des réactions positives de la part des autres parties prenantes somaliennes, en particulier l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Pour mobiliser un appui supplémentaire à l'intérieur et en dehors de la Somalie, mon Représentant spécial, Ahmedou Ould Abdallah, a informé les membres de la diaspora somalienne, dans une lettre ouverte datée du 6 mai 2008, des efforts en cours pour rétablir la paix en Somalie et leur a demandé d'appuyer le processus de paix.

4. Mon Représentant spécial a également invité les dirigeants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie à engager des discussions préliminaires concernant leur rôle dans le processus de paix en Somalie, en tant que prélude à des entretiens directs avec le Gouvernement fédéral de transition. Une délégation de haut niveau de l'Alliance, comprenant son président, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, et le Président de son comité central, Sharif Hassan Sheikh Aden, s'est rendue à Nairobi où elle a rencontré mon Représentant spécial et d'autres représentants de la communauté internationale entre le 28 mars et le 5 avril. Suite à la discussion, la délégation est convenue de discuter du programme de paix préconisé par le Gouvernement fédéral de transition. Elle a pris note avec satisfaction du rôle de facilitation confié à l'ONU et signé un mémorandum d'accord connexe le 4 avril 2008.

5. Au cours des échanges initiaux, les dirigeants de l'opposition ont souligné qu'il était indispensable que la communauté internationale donne la priorité à l'instauration d'une paix durable en Somalie et prenne la responsabilité de déployer une force neutre qui serait acceptée par les Somaliens. Les dirigeants de l'opposition ont également estimé que la présence de forces éthiopiennes en Somalie et les violations permanentes des droits de l'homme étaient des domaines clefs dont la communauté internationale devrait s'occuper. Suite à la réunion tenue à Nairobi, les dirigeants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie ont entamé des consultations étroites avec leurs partisans, tant à l'intérieur de la Somalie qu'à l'étranger, afin d'obtenir leur appui à la poursuite des entretiens avec le Gouvernement fédéral de transition.

6. Le 12 mai 2008, mon Représentant spécial a lancé une première série d'entretiens à Djibouti entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance. Ces entretiens, qui ont été ouverts officiellement par le Ministre djiboutien des affaires religieuses, ont réuni les parties somaliennes, l'ONU et des représentants de la communauté internationale et du Gouvernement djiboutien. Le 15 mai, à la fin d'une série de réunions, les délégations des deux parties se sont engagées à chercher une solution pacifique au conflit et ont signé une déclaration conjointe dans laquelle ils demandaient à leurs partisans de faciliter l'accès sans entrave des organisations humanitaires dans le pays et la distribution de l'aide humanitaire.

7. Les entretiens de Djibouti ont néanmoins été critiqués par certains membres de l'opposition qui les trouvaient trop fortement influencés par des acteurs extérieurs. En réponse, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, tout en reconnaissant l'appui accordé à l'Alliance par le Gouvernement érythréen a accusé ce dernier de chercher à diviser

le groupe. Il a invité le Gouvernement érythréen à engager des discussions avec les vrais dirigeants de l'Alliance et réaffirmé l'appel lancé par celle-ci en vue du retrait immédiat des troupes éthiopiennes, qu'il a accusées de violation des droits de l'homme.

8. Une deuxième série d'entretiens a commencé à Djibouti le 31 mai 2008. Ces entretiens ont coïncidé avec la visite de la mission du Conseil de sécurité en Afrique. La délégation du Conseil de sécurité a tenu des consultations avec le Président Ahmed et des membres de son gouvernement, les dirigeants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et des représentants de la société civile, de groupes de femmes, de groupes religieux et du monde des affaires. Les membres du Conseil de sécurité ont encouragé les parties à engager un dialogue crédible et ont réitéré qu'ils étaient disposés à appuyer tout accord auquel parviendraient les parties somaliennes. Cette deuxième série d'entretiens a donné aux participants la possibilité de prendre part à plusieurs ateliers organisés par l'ONU sur l'assistance humanitaire, la reconstruction et le développement, la justice et la réconciliation, la cessation de la violence armée et le déploiement d'opérations de maintien de la paix.

9. Le 9 juin, le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie sont arrivés à un accord politique qui a été paraphé par les deux parties. Les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation des Nations Unies ont été les témoins de cet accord, qui porte sur les points suivants :

a) La cessation des hostilités par les deux parties pendant une période initiale de 90 jours, commençant 30 jours après la signature de l'accord;

b) La présentation d'une demande conjointe au Conseil de sécurité concernant l'autorisation et le déploiement dans les quatre mois à venir d'une force internationale de stabilisation dont les éléments seraient fournis par des pays amis, à l'exclusion des États voisins;

c) L'engagement de la part du Gouvernement fédéral de transition d'agir conformément à la décision déjà prise par le Gouvernement éthiopien de retirer ses soldats de Somalie suite au déploiement « d'un nombre suffisant de soldats de la paix des Nations Unies »;

d) L'engagement de la part de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie de se dissocier de tous groupes armés ou individus qui n'adhèrent pas aux dispositions de l'Accord;

e) L'engagement par les deux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un accès sans entrave aux agents humanitaires;

f) L'établissement, dans les 15 jours, d'un Comité de sécurité conjoint placé sous la présidence de l'ONU pour suivre la mise en œuvre des accords de sécurité convenus; l'établissement, dans les 15 jours, d'un comité de haut niveau également placé sous la présidence de l'ONU, pour traiter des problèmes liés aux questions politiques, à la justice et à la réconciliation; l'organisation avant la fin de juillet 2008 d'une conférence chargée de discuter de ces questions;

g) L'organisation d'une conférence internationale dans les six mois à venir en vue d'appuyer les efforts de reconstruction et de développement de la Somalie.

10. Si les partisans de la ligne dure de l'opposition, notamment Sheikh Hassan Aweys et Yusuf Indhaade, ont condamné l'accord, les dirigeants de l'Alliance ont réitéré leur engagement en sa faveur et exprimé le vœu que les troupes éthiopiennes se retirent rapidement. Exprimant sa gratitude en ce qui concerne la signature de l'Accord, le Premier Ministre Hussein a souligné qu'il fallait que le Gouvernement fédéral de transition, les membres de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et les Somaliens en général contribuent collectivement à sa mise en œuvre. Il a invité ouvertement les dirigeants de l'opposition qui n'avaient pas participé aux entretiens de Djibouti de s'associer au nouveau processus politique.

Autres faits nouveaux

11. Le 20 mai 2008, les trois partis politiques du « Somaliland », le Parti démocratique allié qui est au pouvoir et les partis de l'opposition – le Parti de la solidarité et le Parti de la justice et du bien-être –, sont parvenus à un accord sur les dates des élections locales et présidentielles, mettant fin à des semaines d'impasse causée par une décision prise par la Chambre législative des anciens de prolonger le mandat du Président de décembre 2008 à mai 2009. Conformément à l'accord signé par les trois parties et la Commission électorale qui a désormais été créée et à laquelle elles sont toutes les trois représentées, les élections municipales auront lieu le 15 décembre 2008 et les élections présidentielles le 15 mars 2009. Les partenaires internationaux, notamment les États-Unis d'Amérique, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Union européenne, se sont déclarés prêts à appuyer la démocratie dans le « Somaliland » et à financer les futures élections.

12. Les élections présidentielles et parlementaires dans le « Puntland » doivent avoir lieu en janvier 2009, avec, semble-t-il, plus de 10 candidats à la présidence.

Situation économique

13. La fourniture des services sociaux de base a pratiquement cessé dans la plus grande partie du pays. Le sud et le centre de la Somalie, qui constituaient le centre économique du pays, ont été touchés le plus durement, ce qui a eu un impact direct sur la croissance économique et le développement socioéconomique en général. Sans les fonds d'un montant supérieur à un milliard de dollars, ce qui représente environ 70 % du produit intérieur brut (PIB) de la Somalie, qui sont envoyés chaque année par les membres de la diaspora, la majorité des Somaliens se trouverait aujourd'hui pratiquement sans aucun moyen d'existence. Il est absolument indispensable d'investir ces fonds qui sont envoyés en Somalie dans les secteurs de production, pour créer des moyens de subsistance durables et favoriser la croissance économique.

14. La Somalie continue à être en proie à une sécheresse et à des conflits persistants, et la crise économique qui a sévi à l'échelon mondial au cours de l'année écoulée n'a fait qu'exacerber les difficultés auxquelles se heurte la population. L'augmentation sans précédent des prix mondiaux des produits alimentaires et du carburant a contribué à une hausse alarmante des prix en Somalie. Dans le sud et le centre du pays, le coût des céréales produites localement a augmenté de 300 à 400 % au cours des 12 derniers mois, compte tenu du déclin simultané de la production locale. Le prix de produits importés comme le riz et les huiles végétales a augmenté d'environ 160 %. La valeur du shilling somalien a diminué de quelque 80 %, en raison partiellement du volume de fausse monnaie en

circulation, ce qui fait qu'il est impossible de contenir les pressions inflationnistes. Ces revers ont eu un impact direct sur la sécurité alimentaire; environ 600 000 citoyens pauvres doivent lutter pour survivre dans un contexte d'hyperinflation galopante associée à une forte dévaluation du shilling somalien.

15. En mai 2008, Mogadiscio a été le théâtre de plusieurs journées de manifestations généralisées, quand les commerçants ont refusé de reconnaître les vieux billets de banque somaliens comme monnaie légale du pays. Les manifestants protestaient également contre le coût élevé des produits alimentaires. Suite aux manifestations, le Gouvernement fédéral de transition, en consultation avec les milieux d'affaires, a décidé que les vieux billets de banque somaliens avaient cours légal et devaient être acceptés en tant que tels et a chargé un comité de cinq personnes de suivre l'application de cette décision.

16. La communauté internationale doit soutenir de toute urgence les efforts déployés pour mettre fin à la situation actuelle. Il faut certes continuer à s'occuper des problèmes humanitaires auxquels le pays est en proie, mais il est aussi urgent d'axer de plus en plus les efforts sur la mise en place des institutions et des capacités nécessaires pour aider la population, en particulier les pauvres et les groupes vulnérables. Il est urgent d'appuyer la réforme macroéconomique et de stimuler l'activité du secteur privé pour favoriser une croissance économique équitable et un développement inclusif. Si l'attention voulue n'est pas accordée rapidement au développement économique, une nouvelle génération de Somaliens en souffrira.

B. Situation en matière de sécurité

17. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité en Somalie est restée précaire. Le sud et le centre du pays ainsi que le « Puntland » ont vu un accroissement sensible des activités criminelles, et le problème est exacerbé par la faiblesse des moyens des forces de l'ordre. Le différend actuel concernant la zone de Las Aanod continue à être un sujet de préoccupation, dans la mesure où tant les autorités du « Somaliland » que celles du « Puntland » continuent à renforcer leur présence militaire aux alentours de la zone contestée. Ceci a créé un vide en matière de sécurité dans d'autres parties du « Puntland » qui, associé au fait que les membres de la police et des milices au service du Gouvernement ne sont pas payés, a conduit à un accroissement des actes de piraterie le long de la côte, du nombre d'enlèvements et de menaces de prise d'otages. En conséquence, il a fallu placer le « Puntland » dans la phase IV en matière de sécurité.

18. Le 1^{er} mai 2008, les États-Unis d'Amérique ont lancé une frappe aérienne contre Dhusamareeb, dans la région de Galgaduud, au cours de laquelle le commandant militaire d'Al-Shabaab, Sheikh Aden Hashi Ayrow, a été tué. Le 4 mai, de nombreux résidents des districts de Dhusamareeb et de Guriel (Galgaduud) ont manifesté contre les États-Unis et Al-Shabaab a menacé de se venger. Suite à cette frappe, les agents des organismes humanitaires ont été interrogés car ils étaient soupçonnés d'être des espions des États-Unis, et l'ONU a été obligée de restreindre les mouvements des citoyens américains à son service en Somalie.

19. Les affrontements sérieux entre militants de l'Union des tribunaux islamiques, Al-Shabaab et forces du Gouvernement fédéral de transition appuyées par l'Éthiopie se sont multipliés à Baidoa et aux alentours, de même que le long de la route

Mogadiscio-Afgoye-Baidoa. Al Shabaab et les milices de l'Union des tribunaux islamiques poursuivent leur rébellion, attaquant et prenant des villes et des villages où ils installent des autorités locales amicales avant de se retirer.

20. L'Union des tribunaux islamiques contrôle les villes de Beletweine et Wajid. L'absence de contrôle du Gouvernement fédéral de transition a contribué au développement du banditisme et de la criminalité dans ces régions, si bien qu'il a fallu en retirer tout le personnel international. À Baidoa, la situation demeure tendue et instable, et cinq incidents au cours desquels des engins explosifs improvisés ont explosé en bord de route se sont produits au mois de mai. Suite à des informations selon lesquelles 21 civils auraient été tués en avril 2008, l'animosité s'est intensifiée et les troupes éthiopiennes ont fait l'objet de menaces de représailles.

21. Les agents des organisations humanitaires courent des risques importants dans le cadre de leurs travaux et sont exposés aux risques d'assassinat, d'enlèvement, de harcèlement, d'explosion d'engins improvisés et de bombes d'accotement et d'actes de piraterie. Le 20 mai, une douzaine d'hommes armés sont entrés de force dans l'enceinte d'une organisation d'aide humanitaire italienne dans la région du Bas-Chibili et ont enlevé deux ressortissants italiens et leur collègue somalien. Ces derniers enlèvements portent à sept le nombre d'agents humanitaires et d'autres ressortissants étrangers actuellement pris en otage ou détenus en Somalie. À la fin du mois de mars, on dénombrait 23 vols ou tentatives de vol de véhicules appartenant à des organisations humanitaires. Un fait particulièrement perturbant qui s'est produit au début du mois d'avril a été l'exécution de quatre enseignants étrangers (2 Kényans et 2 Britanniques) par des éléments hostiles au Gouvernement à Beletweyne. Au « Puntland », la situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée, et l'on a compté de multiples menaces et tentatives d'enlèvement au cours des derniers mois. En avril, deux agents des Nations Unies ont survécu à une attaque liée à un désaccord concernant le financement d'un projet, au cours de laquelle des membres d'une milice ont arrosé de balles un véhicule portant clairement l'insigne des Nations Unies. Le 6 juillet, le Chef du bureau du PNUD à Mogadiscio a été tué par des hommes armés non identifiés alors qu'il quittait une mosquée. Les conséquences de cette situation pour l'activité humanitaire dans la région sont dramatiques. La plupart des organisations non gouvernementales internationales ont en effet évacué leur personnel international. Le personnel national des organisations humanitaires continue à fournir une assistance qui fait cruellement défaut, mais est loin de répondre aux besoins.

22. Les membres des médias ont également fait l'objet d'attentats et d'assassinats. Le 7 juin, un reporter de la BBC à Kismaayo, qui travaillait également avec plusieurs autres services de presse internationaux en Somalie, a été tué par des hommes armés non identifiés, ce qui a porté à neuf le nombre total de journalistes tués depuis 2007. Le journaliste en question, Nasteh Dahir Farah, était aussi Vice-Président de l'Union nationale des journalistes somaliens. D'après *Reporters sans Frontières*, des douzaines de journalistes ont dû rester cachés des périodes pouvant durer plusieurs semaines, en raison de l'insécurité générale et de menaces de mort précises qui leur avaient été adressées.

23. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de navires ont été saisis par des pirates au large du nord-est de la côte somalienne. Au 15 juillet 2008, 14 actes de piraterie ont déjà été enregistrés, ce qui fait des eaux territoriales de la Somalie l'un des endroits les plus dangereux pour le trafic maritime.

Progrès accomplis en ce qui concerne les arrangements de sécurité nécessaires pour le transfert de bureaux des Nations Unies

24. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a demandé que lui soient présentées des informations à jour sur les progrès accomplis dans l'adoption des arrangements nécessaires en matière de sécurité pour le transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et du siège de l'Équipe de pays des Nations Unies, suite aux recommandations figurant dans mon dernier rapport.

25. À l'heure actuelle, nous sommes en train de mettre au point les modalités de mise en place d'une équipe de planification intégrée à l'appui des travaux de l'équipe spéciale intégrée sur la Somalie. L'équipe de planification axerait ses efforts sur la planification en vue du transfert en Somalie du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie; l'aide à apporter au Bureau pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Djibouti concernant la sécurité et, en particulier, la création de comités de sécurité conjoints; la planification de notre appui à une force de stabilisation internationale; et la poursuite de l'établissement de plans en vue du déploiement éventuel d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au moment approprié, conformément à la résolution 1814 (2008). L'équipe de planification, qui sera dirigée par un haut fonctionnaire de l'ONU, effectuera une mission interorganisations d'évaluation des conditions de sécurité dans la région d'ici à la fin du troisième trimestre de 2008.

26. Le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à une étude préliminaire des risques actuels sur le terrain et des mesures susceptibles d'être prises pour les réduire, dans laquelle il a recommandé l'organisation d'une mission interorganisations d'évaluation des conditions de sécurité avant le déploiement de personnel, de biens et d'opérations des Nations Unies à Mogadiscio. En outre, le déploiement de personnel à Mogadiscio nécessiterait l'adoption et la mise en place de toutes les mesures de sécurité recommandées par cette mission et le passage de Mogadiscio de la phase V de sécurité à la phase IV.

27. D'après l'évaluation préliminaire qui a été effectuée, le déploiement accru de personnel, de biens et d'opérations des Nations Unies à Baidoa serait possible sans que la phase de sécurité actuellement applicable à la ville (phase IV) ait à changer. Un tel déploiement serait néanmoins subordonné à l'adoption de mesures énergiques de réduction des risques, telles que définies dans l'évaluation des conditions de sécurité.

28. Compte tenu des risques existants, les locaux à usage de bureau et de logement disponibles tant à Baidoa qu'à Mogadiscio sont insuffisants pour permettre une augmentation sensible du personnel déployé en Somalie. Il faudrait trouver d'autres endroits et renforcer considérablement les mesures de sécurité, ainsi qu'il est indiqué dans l'évaluation des risques dans les sites proposés.

29. Selon l'endroit et l'évaluation des risques en matière de sécurité, il faudrait améliorer sensiblement la sécurité des entités statiques en protégeant les installations, en imposant une distance de sécurité, en établissant un périmètre de sécurité, en installant des installations médicales appropriées, en créant une force de sécurité statique, en contrôlant convenablement les points d'entrée et en créant des équipes de sécurité mobiles. Il faudrait aussi renforcer sensiblement la sécurité des déplacements terrestres et aériens en utilisant des véhicules blindés, en instituant des escortes de protection, en créant des mécanismes de traçage des véhicules, en

sensibilisant à la situation et en renforçant les services aériens humanitaires de l'ONU, en particulier au moyen d'une structure de sécurité adaptée à ce qui est considéré comme un environnement hostile et d'un système intégré d'information sur la sécurité.

30. Il faudrait élaborer les spécifications techniques de certains des dispositifs destinés à renforcer la sécurité des entités statiques et mobiles, tels que la protection des installations, et la distance de sécurité, en tenant compte de certains éléments de la menace, comme, par exemple, le calibre des mortiers ou des pièces d'artillerie, qu'il soit connu ou anticipé. Ces services techniques dépassent les compétences actuelles du Département de la sûreté et de la sécurité. Le renforcement de la sécurité des entités statiques et mobiles de l'ONU est une condition nécessaire mais non suffisante du déploiement du Bureau politique et de l'équipe de pays des Nations Unies. Une force de sécurité efficace du pays hôte ou d'une tierce partie sera nécessaire pour assurer la sécurité des périmètres et des zones étendues à l'intérieur desquelles le personnel de l'Organisation travaille, vit et voyage, notamment des installations et infrastructures aériennes.

III. Mission de l'Union africaine en Somalie

31. En avril et en mai 2008, les groupes d'insurgés ont multiplié leurs attaques contre les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le 8 avril 2008, une voiture-suicide a explosé près d'une installation de la Mission à Mogadiscio où sont logés les soldats de la paix burundais et a fait un mort parmi eux. Le 23 mai 2008, une bombe d'accotement a explosé à Mogadiscio et blessé quatre soldats de la paix ougandais. L'Union africaine continue de se heurter à de graves difficultés financières, logistiques et de recrutement pour finir de déployer l'AMISOM. À ce jour, alors que ses effectifs autorisés sont de 8 000 soldats, celle-ci se compose d'un bataillon burundais et de deux bataillons ougandais, soit 2 650 soldats, stationnés à Mogadiscio. Un deuxième bataillon burundais a terminé sa formation préalable au déploiement et sera déployé en Somalie lorsqu'il aura reçu son matériel.

32. Dans la lettre datée du 20 février 2008 qu'il m'a adressée, l'ancien Président de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, a demandé à l'Organisation des Nations Unies de fournir une aide d'une valeur totale de 817 millions de dollars à l'Union africaine pour qu'elle puisse finir de déployer l'AMISOM. Dans ma réponse du 23 avril 2008, j'ai formulé des propositions selon lesquelles l'aide de l'ONU devrait être conforme à deux principes : elle servirait à aider l'Union africaine à se doter des capacités institutionnelles nécessaires pour venir à bout des difficultés auxquelles elle se heurte pour appuyer l'AMISOM et celle-ci serait déployée dans le plus grand respect possible des normes de l'ONU, de façon que le déploiement de Casques bleus puisse se dérouler dans les meilleures conditions d'efficacité dans le cas où le Conseil de sécurité déciderait ultérieurement de créer une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. J'ai proposé à cet égard d'organiser une conférence des donateurs avec le Président de l'Union africaine et de créer un mécanisme Union africaine-ONU des pays donateurs et des pays fournisseurs de contingents, qui serait chargé de suivre les annonces de contributions et de fournir à l'équipe de planification ONU-AMISOM à Addis-Abeba des planificateurs supplémentaires, spécialisés dans les domaines du génie, de la gestion des contrats, de la sécurité, des technologies de l'information et des

communications, de la logistique, du matériel appartenant aux contingents, de la constitution des forces et des achats. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine pour donner suite à ces propositions.

33. Le 22 juin, l'Union africaine a signé avec le Bureau des services d'appui aux projets de Nairobi un protocole d'entente général concernant l'achat du matériel dont elle aura besoin pour le futur quartier général de sa mission à Mogadiscio. Des protocoles d'entente distincts, devant permettre respectivement de hisser l'hôpital de campagne de l'AMISOM au rang d'installation médicale de niveau II de l'ONU, de procéder à Mogadiscio au levé des sites susceptibles d'accueillir le quartier général de la Mission, de construire celui-ci et de superviser l'achat de véhicules blindés, doivent être négociés et signés incessamment.

34. L'Italie a déboursé un montant total de 10 millions d'euros pour financer les activités de l'AMISOM relatives au concept d'opérations de la force de police somalienne, que l'AMISOM élabore conformément aux recommandations figurant dans un rapport sur la réforme du secteur de la sécurité, établi par les partenaires internationaux de la Somalie.

35. Afin de renforcer le partenariat stratégique entre les diverses parties prenantes somaliennes, l'AMISOM a tenu à Nairobi, les 21 et 22 mai, un atelier qui a rassemblé des représentants de l'ONU, du Gouvernement fédéral somalien de transition, des partenaires donateurs et des deux pays fournissant actuellement des contingents. Cet atelier, qui a consisté à étudier les moyens de renforcer la coopération et la collaboration entre les diverses parties prenantes de Mogadiscio, de Nairobi et d'Addis-Abeba, a permis essentiellement de faire en sorte que le processus de paix somalien figure en bonne place dans le plan de travail de l'AMISOM pour 2008, ainsi que dans les recommandations tendant à inscrire systématiquement la Somalie à l'ordre du jour du sommet de l'Union africaine et d'autres réunions internationales.

Plans conditionnels

36. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents et comme le Conseil de sécurité l'a rappelé aux parties lorsqu'il s'est entretenu avec elles les 2 et 3 juin 2008 à Djibouti, la création d'une opération de maintien de la paix en Somalie devrait être subordonnée à la conclusion, par les parties, d'un accord politique viable et à la stabilisation de la situation sur le terrain. Des progrès significatifs ont été faits en ce sens lors des pourparlers de Djibouti.

37. À l'invitation de mon Représentant spécial, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont informé récemment les parties, à Djibouti, des principes de base, de la conception, des modalités de fonctionnement et des conditions préalables à une opération de maintien de la paix des Nations Unies et ont répondu aux questions qu'elles leur ont posées à cet égard. Le Secrétariat se tient prêt à poursuivre ce type d'entretiens avec elles, car ils peuvent aider à renforcer la collaboration et à fixer les paramètres nécessaires à la planification et au déploiement d'une opération de maintien de la paix, conformément à la situation sur le terrain.

38. Il sera rappelé que dans mon dernier rapport intérimaire du 14 mars 2008 (S/2008/178 et Corr.1 et 2), j'ai proposé un certain nombre de scénarios assortis d'options concernant l'aide à apporter aux parties somaliennes en matière de

sécurité et de maintien de la paix. Le premier de ces scénarios était fondé sur la situation actuelle, caractérisée par de nombreux troubles et des progrès politiques limités. L'option dont il était assorti consistait à officialiser la protection des convois maritimes d'aide humanitaire. Le deuxième scénario prévoyait des progrès politiques et la réinstallation concomitante, à Mogadiscio ou dans d'autres endroits en Somalie, d'éléments de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Le troisième scénario envisageait la signature, par les partis politiques, d'un code de conduite qui permettrait le déploiement d'une force de stabilisation propre à faciliter le retrait progressif des forces armées éthiopiennes de Somalie. Le quatrième scénario et son option prévoyaient que cette force de stabilisation fixerait ensuite les conditions nécessaires au déploiement éventuel d'une force de maintien de la paix des Nations Unies.

39. Pour que l'élan créé par l'Accord de Djibouti se maintienne, il faut que les parties respectent leur engagement de cesser de recourir à la violence armée. Si elles n'apportent pas la preuve qu'elles veulent faire la paix, il sera extrêmement difficile de constituer une force de stabilisation crédible qui puisse soulager les forces éthiopiennes stationnées à Mogadiscio. Dans la perspective où elles s'acquitteraient de leur engagement, je consulte actuellement mon Représentant spécial, l'Union africaine et d'autres partenaires pour savoir quels sont les meilleurs moyens de planifier une force de stabilisation.

IV. Activités menées par l'ONU et la communauté internationale

40. Afin de promouvoir le dialogue, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie s'est employé à appuyer les pourparlers de paix en cours, en collaboration étroite avec tous ses partenaires, à savoir l'Union africaine, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'équipe de pays des Nations Unies. Tous se sont dits entièrement favorables à ce que mon Représentant spécial prenne la direction des efforts visant à mobiliser l'aide internationale à la paix, à la sécurité et au développement en Somalie.

41. Après avoir tenu sa 2870^e réunion (relations extérieures), le Conseil de l'Union européenne s'est félicité des résultats des pourparlers qui se sont tenus à Djibouti du 10 au 15 mai 2008 sous les auspices de mon Représentant spécial et il a engagé instamment toutes les parties à respecter leur engagement de participer à la deuxième série de pourparlers, prévue à Djibouti le 31 mai. L'Union européenne s'est également félicitée de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les dirigeants locaux de Mogadiscio.

42. Dans un communiqué publié le 29 avril 2008, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est félicité que le Gouvernement fédéral de transition ait exprimé la volonté de promouvoir un dialogue sans exclusive et la réconciliation, et que l'opposition se soit dite prête à dialoguer pour régler pacifiquement la crise en Somalie.

43. Le 30 avril 2008, le Groupe de contact international pour la Somalie s'est réuni à Oslo pour examiner le processus politique, les conditions de sécurité et la

situation humanitaire. Il a réaffirmé que le seul moyen de promouvoir la stabilité, la réconciliation et le développement en Somalie était d'instaurer un dialogue sans exclusive; s'est félicité de la volonté des dirigeants du Gouvernement fédéral de transition et des autres parties prenantes d'entamer des pourparlers politiques; a souligné qu'il fallait faire preuve de vigilance pour protéger le dialogue des fauteurs de trouble internes et externes et a demandé à toutes les parties au conflit de respecter le droit humanitaire international. Il a par ailleurs convenu que la présidence du Groupe devrait désormais être assumée par mon Représentant spécial afin que le rôle prédominant de l'ONU dans le processus de paix somalien soit encore renforcé.

44. La réforme du secteur de la sécurité est considérée par tous les partenaires comme un moyen privilégié de promouvoir la stabilité en Somalie. Au cours de la période à l'examen, une équipe d'experts de la Commission européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation des Nations Unies a établi un rapport comprenant des propositions de stratégie internationale d'aide à ce secteur, qui contient des recommandations utiles quant aux moyens de faire en sorte que cette aide soit cohérente et concertée. Une étude de suivi devant permettre d'évaluer les problèmes de sécurité sur le terrain est en cours.

45. Le rapport de l'équipe d'experts propose la création, sous les auspices du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, d'une structure intégrée de coordination du secteur de la sécurité et de planification des politiques de sécurité, qui permettrait de faire en sorte : a) que l'ensemble de l'aide actuellement fournie au secteur de la sécurité somalien soit coordonné et intégré sur les plans technique et stratégique; et b) que la politique internationale d'aide au secteur de la sécurité soit coordonnée et dirigée par le Bureau politique.

46. La constitution de forces de maintien de l'ordre en Somalie, notamment la rémunération des policiers, est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement fédéral de transition. Deux mille huit cent policiers somaliens ont été formés et reçoivent un traitement dans le cadre du programme Droit et sécurité, du PNUD, mais la force de police somalienne emploie environ 2 200 policiers de la force de police précédente qui, actuellement, ne sont pas payés. Le Premier Ministre continue de solliciter une aide pour remédier à ce problème qui, à son avis, est d'une importance cruciale pour la sécurité à Mogadiscio.

47. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies a commencé à appliquer son plan de transition des Nations Unies pour la Somalie, conçu comme un moyen d'accroître l'aide au redressement et au développement. Ce plan fournit un cadre de partenariat et de coordination entre les acteurs somaliens, les organismes des Nations Unies, les donateurs, les institutions multilatérales et les ONG.

48. L'équipe de pays estime que, pour atteindre les cibles du plan de transition pour 2008, un montant d'environ 218,4 millions de dollars serait nécessaire. À la mi-juin, environ 159,3 millions de dollars ont été mobilisés aux fins du financement des activités de redressement et de développement à mener dans toute la Somalie. Pour appliquer efficacement le plan de transition et faciliter les interventions humanitaires, l'ONU met actuellement en place des mécanismes propres à renforcer les capacités des partenaires nationaux et prend des mesures pour atténuer l'insécurité. Une évaluation des risques devant permettre de mieux définir les

mesures qu'il faudra prendre pour assurer la poursuite des opérations et leur intensification dans toute la Somalie, là où c'est possible, a été entreprise. Tout a été fait pour appliquer le plan de transition de façon qu'il soit bénéfique à la fois au peuple somalien et aux institutions nationales. Des fonds sont actuellement alloués par étape dans cinq de ses domaines de résultats stratégiques (renforcement des institutions, gouvernance locale et prestations de services décentralisées, état de droit et sécurité, éducation et santé et moyens de subsistance).

49. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a demandé qu'il lui soit rendu compte des progrès qui seraient réalisés dans la mise en place d'un groupe de planification commune à l'intérieur du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, qui a été recommandée dans mon rapport intérimaire précédent et qui est considérée comme un moyen d'intégrer les trois volets de l'approche stratégique de l'ONU concernant la Somalie. Le groupe fera en sorte que le Bureau politique et l'équipe de pays des Nations Unies appliquent la stratégie intégrée de façon cohérente. Son mandat a été élaboré et ses besoins d'effectifs ont été définis. Le Secrétariat prend actuellement des mesures pour trouver d'urgence les fonds dont il aura besoin en 2008 et présentera une demande officielle de ressources en son nom en 2009.

V. Situation humanitaire

50. Depuis la publication de mon dernier rapport en mars 2008, la situation humanitaire s'est détériorée dramatiquement en raison du conflit, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, du prolongement de la sécheresse, qui a touché une grande partie du centre du pays, de l'insuffisance des précipitations en ce début de saison des pluies et de l'accroissement de l'insécurité. La situation dans le pays se détériore plus rapidement que prévu, ce qui fait que le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire a augmenté de 40 % depuis janvier 2008 et a atteint le chiffre de 2,6 millions, soit 35 % de la population. Près de 750 000 personnes auraient fui Mogadiscio au cours des trois derniers mois, ce qui porte le nombre approximatif de personnes qui ont fui la capitale depuis le début du conflit à largement plus d'un million. Trois cent mille d'entre elles vivent dans des tentes à la périphérie de la ville. Les citoyens doivent faire des choix difficiles – retirer leurs enfants de l'école, se priver de médicaments et ne prendre qu'un seul repas par jour – face à la cherté des denrées alimentaires. Si la situation humanitaire continue à se détériorer, 3,5 millions de personnes pourraient avoir besoin d'une aide d'ici à la fin de 2008.

51. Le nombre des attaques dirigées contre le personnel des organismes humanitaires est en augmentation. Cette année seulement, 15 travailleurs humanitaires ont été tués par divers groupes, qui les avaient pris délibérément pour cible. Cette situation, combinée au fait que les travailleurs humanitaires sont de plus en plus souvent soumis à des menaces et à des actes de harcèlement, réduit les possibilités d'action des organismes humanitaires et fait qu'il est de plus en plus difficile, dans tout le pays, d'atteindre les populations se trouvant dans le besoin. Ceux qui sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'atteindre les plus vulnérables, nos collègues somaliens, sont eux aussi la proie de menaces de plus en plus fréquentes. L'un des incidents meurtriers les plus récents a eu lieu le 17 mai à Kismaayo, où le chef somalien de l'organisation non gouvernementale Horn Relief a été assassiné avec brutalité.

52. Bon nombre des personnes nouvellement déplacées vivent dans une situation précaire et n'ont pas accès aux services de base et, de ce fait, les plus vulnérables d'entre elles sont particulièrement touchées. Diverses milices tentent de restreindre l'accès aux campements lorsque l'aide alimentaire est distribuée. Les points de contrôle et les barrages routiers continuent aussi à le restreindre considérablement : il y en a actuellement près de 400 dans tout le pays, ce qui augmente les coûts et retarde la circulation des marchandises. Le long du couloir d'Afgoye, où la plus grande intervention humanitaire à l'échelle nationale est en cours, il y a eu une quarantaine de problèmes de sécurité, dont sept explosions de bombes d'accotement, depuis le début de l'année. Malgré cette situation, 43 000 tonnes de vivres ont pu être livrées entre février et avril 2008 dans tout le pays, dont 9 400 tonnes ont été distribuées aux personnes déplacées d'Afgoye.

53. Au 1^{er} mai, l'appel global de 2008 pour la Somalie était financé à hauteur de 35 % et accusait donc un déficit de 140 millions de dollars. La crise humanitaire prenant des proportions de plus en plus importantes, l'ONU et les partenaires humanitaires en ont fait passer le montant de 413 millions à 638 millions de dollars, ce qui fait que son déficit de financement est maintenant d'environ 400 millions de dollars. Vu les limitations auxquelles le personnel humanitaire est soumis en matière de sécurité et d'accès, il sera nécessaire de concevoir des stratégies novatrices pour répondre aux besoins des 2,6 millions de Somaliens qui ont besoin d'aide.

54. Bon nombre des interventions d'urgence supplémentaires, telles que l'approvisionnement de Mogadiscio en aliments liquides et l'approvisionnement des régions du centre et du nord en eau par camion, sont actuellement financées non par des fonds fournis en réponse à l'appel global, mais par le Fonds pour les interventions humanitaires et par des donateurs bilatéraux. Il faut obtenir d'urgence des fonds supplémentaires pour financer l'aide alimentaire dont la population dans son ensemble a de plus en plus besoin, les programmes nutritionnels destinés aux enfants mal nourris et l'aide à apporter à ceux qui sont touchés par la sécheresse ou les difficultés économiques ou qui ont dû se déplacer.

VI. Droits de l'homme et protection des civils

55. La situation des droits de l'homme en Somalie continue d'être caractérisée par une violence aveugle et des attaques fréquentes contre les civils, y compris par la détention arbitraire de défenseurs des droits de l'homme, l'arrestation arbitraire et l'exécution extrajudiciaire de journalistes et des violences sexuelles et sexistes. La reprise à Mogadiscio, depuis le 19 avril, des affrontements violents entre les troupes du Gouvernement fédéral de transition appuyées par l'Éthiopie et les groupes d'insurgés a donné lieu à de graves violations du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme.

56. Le 19 avril, les forces éthiopiennes auraient pris d'assaut la mosquée d'Al Hidaya, au nord-est de Mogadiscio, où elles auraient tué de nombreux ecclésiastiques du « groupe Altabligh », dont un certain nombre d'hommes de savoir, et mis en détention, dans un camp militaire éthiopien situé au nord de Mogadiscio, une quarantaine de mineurs qui avaient suivi des cours d'instruction religieuse. Tant les troupes du Gouvernement fédéral de transition appuyées par l'Éthiopie que les groupes d'insurgés recourent à l'artillerie lourde dans les zones urbaines où vivent des civils, dont elles ont blessé ou tué des dizaines.

57. L'Éthiopie et la Somalie ont souscrit des obligations relatives aux droits de l'homme et sont parties à un certain nombre de traités internationaux relatifs à ces droits, dont le Pacte international sur les droits civils et politiques, la Convention contre la torture et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Les Gouvernements éthiopien et somalien sont tenus de prendre des mesures pour empêcher que les droits de l'homme des civils ne soient bafoués par des acteurs non étatiques, y compris les groupes armés.

58. Le 28 mars, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies s'est dit gravement préoccupé par la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et a prorogé d'un an de plus le mandat de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie. Dans sa résolution, il a également prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de renforcer sa présence dans le pays afin qu'il puisse fournir une assistance technique et des services consultatifs aux institutions somaliennes compétentes et il lui a demandé de lui présenter un rapport à ce sujet d'ici à la fin de 2008.

59. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1814 (2008), des efforts ont été faits pour doter le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie des moyens de contrôler et de renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie et d'assurer la coordination entre ses services, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme. En juin 2008, le Haut-Commissariat a déployé un spécialiste des droits de l'homme auprès du Bureau politique. Le recrutement d'un autre spécialiste et d'un spécialiste hors classe est en cours; tous deux devraient être déployés d'ici à la fin du troisième trimestre de 2008.

60. Le groupe des droits de l'homme renforcé jouera un rôle déterminant en suivant les violations des droits de l'homme, en conseillant le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies au sujet du renforcement des capacités et des institutions et en aidant à faire tenir compte des droits de l'homme dans la réforme de la police, du système judiciaire et de la législation, à créer une institution nationale qui assure la défense de ces droits et à intégrer ceux-ci dans les accords qui pourraient être conclus à l'avenir.

61. Une mission préliminaire d'évaluation de la situation des droits de l'homme doit se rendre en Somalie avant la fin de juillet 2008. Elle rendra compte des difficultés qui se posent actuellement dans le pays à ce sujet, formulera des recommandations concrètes quant aux mesures à prendre pour renforcer les capacités du Bureau politique dans le domaine des droits de l'homme et s'emploiera à améliorer le suivi de la situation des droits de l'homme en coordination avec les institutions fédérales de transition et les autres parties prenantes concernées. Elle fournira au Bureau politique les moyens dont il a besoin pour remédier au fait que les auteurs des crimes passés et actuels, dont les actes de violence sexuelle et sexiste, ne sont pas tenus d'en rendre compte. Elle fournira à son groupe des droits de l'homme renforcé les moyens nécessaires pour contribuer à appliquer la stratégie en trois volets que j'ai proposée dans mon rapport d'activité précédent sur la Somalie et qui a été adoptée par le Conseil de sécurité.

Mise en place de cadres institutionnels

62. L'ONU a constitué, ensemble avec d'autres partenaires internationaux, un consortium pour soutenir le processus constitutionnel, l'accent étant mis sur : a) l'appui technique à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante et à la Commission parlementaire sur la constitution; b) le dialogue national et la réconciliation nationale autour du processus d'établissement de la constitution; c) l'appui à la société civile et l'éducation civique; d) l'appui institutionnel et la création de capacités.

63. Des ateliers sur le renforcement des capacités, organisés à l'intention des membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante et de la Commission parlementaire sur la constitution, ainsi que de la société civile somalienne, sont en cours. L'ONU a financé la participation de plus d'une cinquantaine d'organisations non gouvernementales féminines à un atelier sur la constitution qui s'est tenu en mai à Kampala pour les aider à mieux comprendre les questions constitutionnelles et la participation des citoyens au processus d'établissement de la constitution. Le 22 mai, des membres des deux commissions susmentionnées, ainsi que le Premier Ministre et des représentants de l'ONU, ont participé à un débat stratégique sur la constitution somalienne et le processus global d'élaboration de la constitution. Après le lancement, un débat d'une semaine a eu lieu à Kampala entre les organisations non gouvernementales féminines et des experts des questions constitutionnelles sur les principes du processus d'établissement de la constitution et la participation des organisations non gouvernementales féminines à l'éducation civique. Les principaux résultats de cet atelier étaient les suivants : décision de réviser la constitution de 1960 et la Charte fédérale de transition de 2004 et de formuler des principes à inscrire dans la nouvelle constitution; formation d'une équipe technique qui établira le premier projet de la nouvelle constitution et élaborera un plan de travail assorti de critères précis pour l'élaboration du texte, la consultation publique et l'éducation civique.

64. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, l'ONU et les homologues nationaux mènent des consultations dans un certain nombre de domaines tels que l'analyse et la cartographie de la pauvreté, la gestion de l'information et le renforcement des capacités de différentes institutions clefs, notamment en ce qui concerne la formation en matière de VIH/sida, d'égalité des sexes et de droits de l'homme. Grâce à l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies, l'élaboration de la loi sur la gestion des finances publiques est en bonne voie et les cadres de transparence et de responsabilisation sont en place au « Somaliland » et au « Puntland ». Des experts des questions d'égalité des sexes et de la statistique ont été affectés dans des ministères à Mogadiscio, au « Somaliland » et au « Puntland ». La formation à la planification et à la budgétisation axées sur l'égalité des sexes du personnel chargé de la planification dans les principaux ministères a également été entreprise dans le cadre de l'action menée en vue d'intégrer la question de l'égalité des sexes à l'échelle nationale.

65. L'un des résultats les plus significatifs a été l'accord conclu en avril avec le Gouvernement fédéral de transition sur les structures et modalités fondamentales du programme de base financé par des donateurs internationaux par l'intermédiaire de l'ONU. Ce programme de six mois est destiné à financer notamment la dotation en effectifs, le recrutement, le matériel, l'évaluation des bâtiments publics et la planification des activités de réconciliation nationale.

Gouvernance locale et décentralisation des services d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement et d'éducation sanitaire

66. Au cours des trois derniers mois, l'ONU a axé ses activités dans ce domaine sur l'appui au renforcement des capacités des conseils de district, la formulation de politiques de décentralisation et l'approvisionnement en eau potable. Une réalisation marquante a été la signature du descriptif de programme commun sur la gouvernance locale et les services d'approvisionnement décentralisés fournis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Cela marque un tournant vers une approche unique et cohérente pour l'appui au niveau local.

67. Par un processus de réconciliation et d'élections au niveau local, des conseils locaux régionaux et conseils locaux de district ont été créés dans la région de Gedo. Les bâtiments des bureaux des conseils de district ont été rénovés dans 10 districts des régions de Bay et de Bakool, et les travaux de construction ont été entrepris dans quatre autres districts du « Puntland ». Des projets de directives pour la planification et les investissements au niveau des districts ont été établis dans le cadre de consultations communes entre l'ONU et les parties somaliennes au « Somaliland » et au « Puntland ». Les organismes des Nations Unies ont également fourni en commun une formation aux conseils de district sur les rôles et les responsabilités de l'administration locale, par l'intermédiaire du programme commun.

68. Dans la région d'Afgoye, 10 000 autres personnes – déplacées pour la plupart – ont à présent accès régulièrement à l'eau. La construction de sources d'eau permanentes desservant quelque 30 000 personnes est en cours. Au « Puntland », des systèmes équitables de facturation de l'eau ont été introduits pour assurer une gestion durable de l'eau dans trois villes. Au « Somaliland », des systèmes de gestion des déchets solides et des modèles d'entrepreneuriat public-privé sont mis à l'essai dans trois districts, et une étude sur la mise en place d'une autre source d'approvisionnement en eau à Boroma, lancée mi-2003, est sur le point d'être achevée.

État de droit et sécurité

69. Dans le cadre d'une initiative en cours de désarmement, démobilisation et réinsertion, 500 membres des forces de sécurité au « Somaliland » et 273 au « Puntland » ont achevé, en septembre 2007 et mars 2008 respectivement, un projet de réintégration de six mois. Une deuxième promotion de 500 membres des forces de sécurité a également été identifiée en janvier 2008 au « Somaliland » et en mars 2008 au « Puntland ». La deuxième promotion du « Somaliland » commencera les activités de réintégration en juillet 2008 et celle du « Puntland » en août. Dans le cadre du programme de réintégration, chaque bénéficiaire a la possibilité de recevoir une formation qualifiante dans de petites et moyennes entreprises, de suivre une formation professionnelle, d'être réintégré en milieu rural ou de recevoir une éducation scolaire.

70. Une enquête sur l'impact des mines terrestres a été achevée pour le sud de la Somalie; elle a porté sur 448 villages, dont 31 ont été considérés comme affectés par des mines et des restes explosifs de guerre. Un camp de formation et de lutte antimines a été créé à Baidoa où la formation se poursuit et où des soins médicaux

d'urgence sont prodigués aux victimes. Trois nouveaux spécialistes de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des explosifs ont été déployés pour accroître le contrôle de la qualité de toutes les opérations de déminage au « Somaliland » et au « Puntland ».

71. Dans le cadre des efforts que mène l'ONU en vue de renforcer la Force de police somalienne, 60 commissaires divisionnaires de police seront formés. Pour renforcer le système de responsabilisation et la transparence de la police somalienne, l'ONU appuie la création d'une direction de la police, d'un service de contrôle interne et d'un groupe de la déontologie. Les comités consultatifs de la police ont été élargis en mars 2008 et contrôlent actuellement tous les 16 commissariats de district de Mogadiscio. Ces comités ont également bénéficié d'un appui pour suivre la situation des droits de l'homme dans huit commissariats de police de district. L'ONU a fourni une assistance continue à l'unité spéciale de protection au « Somaliland » et au « Puntland »; la planification des achats est en cours pour l'acquisition de matériels, de véhicules et d'uniformes.

72. Dans le secteur de la justice, des évaluations judiciaires détaillées se poursuivent dans l'ensemble de la Somalie. Dans le centre et le sud du pays, l'ONU s'emploie, en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales, à renforcer l'accès à la justice en assurant gratuitement une représentation juridique aux groupes vulnérables. À Hargeisa, une aide supplémentaire dispensée aux cliniques juridiques par les organismes des Nations Unies a permis de fournir gratuitement des services juridiques à des groupes défavorisés, y compris des personnes déplacées : 250 ajournements, 61 affaires de droit civil, 38 affaires de personnes déplacées et de réfugiés, 23 affaires pénales et 83 affaires traitées spécifiquement par la clinique juridique pour les femmes et les enfants. Au « Puntland », les organismes des Nations Unies ayant renforcé le centre d'aide judiciaire et le projet concernant la détention provisoire dans un établissement pénitentiaire, 109 affaires ont pu être avancées.

Prestation des services de base

73. L'ONU a entrepris de mettre en place dans tout le pays un ensemble de services de santé de base en coopération avec ses partenaires nationaux. La Somalie disposera ainsi d'un cadre de soins de santé essentiels avec une définition des niveaux de soins, de leurs composantes, des besoins en matière de ressources humaines et du coût par habitant pour la prestation de ces services. Dans le cadre des activités de santé de la procréation, 22 accoucheuses communautaires ont été formées à Hargeisa et 40 sages-femmes ont bénéficié d'une formation aux soins obstétricaux d'urgence au « Puntland ». Les soins de santé maternelle dans les centres sanitaires existants ont été renforcés grâce à la fourniture de contraceptifs et autres produits de santé procréative.

74. Au titre des programmes « vivres contre éducation » et « vivres contre formation », 96 971 enfants et 76 456 adultes – dont 54 026 jeunes vulnérables, anciens miliciens, déplacés et rapatriés – ont reçu une aide alimentaire. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les organismes des Nations Unies ont mis en commun leurs ressources pour améliorer l'état nutritionnel de groupes vulnérables, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida. Des vivres ont été fournis dans les sanatoriums, centres hospitaliers et hôpitaux psychiatriques à environ 500 patients qui sont souvent négligés par les organisations humanitaires. Au « Puntland », un

programme d'alimentation d'appoint à l'intention des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et mères allaitantes a été mis en place dans les centres de santé maternelle et infantile des camps de personnes déplacées de Bossaso et à Bari, Gardo et Galkayo.

Moyens d'existence et habitat

75. Les communautés ciblées bénéficient désormais d'un accès amélioré aux infrastructures de production, notamment aux marchés laitiers, aux centres de lutte intégrée contre les ravageurs et les parasites, à plus d'une douzaine de nouveaux abattoirs, ainsi qu'aux marchés et infrastructures de traitement dans trois régions du sud de la Somalie et à Garowe, Gardo et Bossaso (« Puntland »). L'appui aux producteurs et marchands de viande somaliens s'est poursuivi et les systèmes d'assurance qualité se sont améliorés; de ce fait, les exportations de viande ont augmenté.

76. Un certain nombre de communautés dans l'ensemble de la Somalie ont bénéficié de la construction et de la remise en état d'infrastructures telles que des barrages, réservoirs, puits forés et canaux, qui ont permis d'augmenter l'eau disponible. Au total 86 unités de logement à faible coût ont été construites dans les zones urbaines du « Somaliland » sur la base de méthodes communautaires de passation de marché. Un certain nombre de communautés ont aussi bénéficié de la mise en place de 10 nouveaux marchés à Hargeisa, Boroma et Burao.

VIH/sida et violence sexuelle et sexiste

77. Je note avec satisfaction que le Gouvernement fédéral de transition et les commissions de lutte contre le VIH/sida du « Somaliland » et du « Puntland » ont travaillé ensemble et avec la société civile pour accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire sur le VIH/sida en 2001. Cette action porte à espérer que les objectifs fixés aux plans national et mondial en ce qui concerne l'accès universel en matière de prévention, de traitement, de soins et d'appui intégrés pour tous les Somaliens seront atteints. L'ONU a appuyé le renforcement des systèmes d'information sanitaire et la formation de 3 000 agents sanitaires à la lutte contre le VIH/sida.

78. L'action de sensibilisation a été dynamisée pour enrayer la progression des cas de fistule et réduire le taux de mortalité maternelle. Dans le sud de la Somalie, l'ONU a pris des mesures pour remédier au problème de la violence contre les femmes à Mogadiscio, Hiran, Baidoa et Balcad, notamment par la sensibilisation et l'appui médical. Au « Somaliland », l'ONU et ses partenaires ont mis en place un mécanisme d'orientation des victimes de violence sexuelle et sexiste vers les services appropriés pour qu'elles puissent y obtenir des soins médicaux et un soutien psychosocial de base, une aide juridique, ainsi que la protection et une aide à la réintégration dans leur communauté. L'ONU continue d'appuyer le renforcement des capacités des prestataires de soins en matière de gestion médicale, de soins psychosociaux et d'appui aux victimes de violence sexuelle. Je suis toutefois préoccupé par le fait que les auteurs de ces actes continuent de bénéficier de l'impunité en Somalie, les survivants ayant peur des représailles. Il faut absolument que nous améliorions les mécanismes de notification et de consignation des faits concernant les violations des droits de l'homme, dont la violence sexuelle.

VII. Observations

79. La Somalie demeure un véritable problème pour la communauté internationale mais l'évolution récente de la situation donne des raisons d'espérer. Je salue le courage du peuple somalien et me félicite de l'appui des représentants de la diaspora qui ont manifesté leur soutien au processus de paix en cours.

80. L'Accord de Djibouti marque un pas important sur la voie de la paix et de la stabilité en Somalie. Reste qu'il faut maintenant l'appliquer. J'invite les deux parties à respecter les dispositions de cet accord et, en particulier, celles concernant la cessation des hostilités et la facilitation de l'accès humanitaire. Les membres de l'opposition qui ont rejeté le processus actuel doivent être persuadés d'y participer et encouragés à le faire. Obtenir le retrait des troupes éthiopiennes de la Somalie reste une mesure importante du succès de l'Accord. Je compte sur la volonté politique du Gouvernement fédéral de transition, du Gouvernement éthiopien et de tous les amis de la Somalie pour qu'ils apportent leur appui à cet égard.

81. J'invite les partenaires internationaux à continuer de s'engager, sans équivoque, à soutenir le peuple somalien et ses dirigeants pendant la phase cruciale de mise en œuvre de l'Accord. En particulier, je prie instamment les pays voisins de la Somalie de continuer à prêter leur concours à la réalisation de la paix et de la stabilité.

82. Il importe que les progrès enregistrés sur le front politique s'accompagnent de plans de mise en place d'un dispositif de sécurité approprié destiné à appuyer la réinstallation de l'ONU en Somalie et le déploiement d'une force de stabilisation internationale.

83. Conformément au plan d'action stratégique à trois volets que j'ai formulé pour la Somalie, les progrès enregistrés sur le front politique et le déploiement d'un dispositif de sécurité approprié ne manqueront pas de créer les conditions pour l'exécution de programmes et la mise en œuvre d'activités humanitaires et d'accélérer le changement du débat sur la Somalie qui sera non plus fondé sur le conflit mais orienté vers le développement. La tâche du Groupe de planification commune du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie sera essentielle à cet égard.

84. Je prends note de la demande d'aide additionnelle formulée par le Premier Ministre pour appuyer la réforme de la police et je me félicite de l'action menée récemment par les partenaires internationaux, sous les auspices du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, pour mettre en place un cadre du secteur de la sécurité. Je me félicite aussi du lancement récent du programme de base de 14 millions de dollars pour aider le Gouvernement fédéral de transition à faire face aux besoins immédiats. Je prie instamment les États Membres de continuer à apporter toute l'assistance possible au Gouvernement, en temps opportun, pour l'aider à améliorer ses capacités en matière de prestation de services au peuple somalien et pour s'acquitter des tâches stipulées dans la Charte fédérale de transition.

85. Je me félicite en outre de la déclaration faite par les parties au cours des entretiens de Djibouti au sujet de l'accès humanitaire et j'invite toutes les parties au conflit à respecter l'autonomie et l'indépendance des opérations humanitaires, en permettant que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, là et au moment où

ce besoin existe. La situation humanitaire est dramatique et tout doit être mis en œuvre pour alléger la souffrance des Somaliens.

86. J'ai pris note avec une profonde préoccupation de la série d'actes de piraterie perpétrés depuis quelque temps dans les eaux territoriales somaliennes. En 2007, un certain nombre de navires ont été capturés par des pirates opérant au large des côtes du nord-est de la Somalie. Au 15 juillet 2008, 14 incidents de piraterie ont été enregistrés. Ces opérations font des eaux somaliennes les plus dangereuses au monde. Je me félicite de l'adoption de la résolution 1816 (2008) sur la piraterie, dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres dont les navires de guerre et les aéronefs militaires opèrent dans la région de coordonner, en coopération avec le Gouvernement fédéral de transition, l'action menée pour décourager les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer. En consultation avec le Gouvernement fédéral de transition, nous examinons avec l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres organisations les mesures appropriées à prendre pour appliquer cette résolution.

87. Je me félicite aussi que le Danemark, la France et les Pays-Bas se soient employés à assurer une escorte militaire aux navires qui acheminent l'aide humanitaire. J'invite d'autres États Membres à continuer d'assurer ces escortes navales qui, depuis novembre 2007, ont été d'un précieux concours pour l'acheminement de l'aide humanitaire à la Somalie, les escortes fournies par la marine royale néerlandaise ayant pris fin le 30 juin 2008.

88. La détérioration de la situation en matière de sécurité en Somalie reste un grave sujet de préoccupation, le nombre élevé de victimes civiles étant alarmant. Je condamne en particulier tous les actes de violence perpétrés contre des civils, notamment les attaques ciblant les journalistes, ainsi que le personnel de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Je salue la bravoure des troupes de l'AMISOM qui s'acquittent de leurs fonctions avec professionnalisme dans des conditions très difficiles. Je continue de prier instamment les États Membres qui se sont engagés à fournir des contingents pour augmenter les forces de l'AMISOM de le faire dès que possible. Il importe que la situation en matière de sécurité s'améliore sensiblement pour permettre l'application de l'Accord de Djibouti et la distribution de l'aide alimentaire.

89. Je suis très préoccupé par la culture de l'impunité qui règne toujours en Somalie. Les droits de l'homme des Somaliens sont violés au quotidien. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes du conflit. Il importe de faire jouer les mécanismes nécessaires en vue d'enquêter sur les violations les plus graves et d'en traduire les auteurs en justice. Il faudrait absolument fournir un appui technique et financier pour assurer la mise en place d'institutions nationales indépendantes, protéger les personnes déplacées, éviter la tragédie qui guette les migrants, instaurer et faire respecter l'état de droit et protéger les droits économiques, sociaux et culturels. J'encourage le Parlement fédéral de transition à engager des discussions en vue de la signature et de la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous prions instamment toutes les parties prenantes du processus politique en Somalie de s'engager à intégrer les droits de l'homme dans la réforme constitutionnelle, la réforme des institutions judiciaires, la réforme de la police et la réforme foncière, ainsi que dans la construction des mécanismes de responsabilisation et de justice transitionnelle.

90. Je condamne les attaques, les massacres et les enlèvements des personnes associées à la fourniture de l'aide et j'invite toutes les parties à cesser immédiatement de prendre ces personnes pour cible. Je suis gravement préoccupé par l'enlèvement de neuf de ces personnes qui sont toujours aux mains de leurs ravisseurs. Je demande aux responsables de ces agissements de faire en sorte que les intéressés soient immédiatement libérés en toute sécurité.

91. Pour terminer, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial pour la Somalie pour l'autorité dont il fait preuve et l'action qu'il mène en vue de promouvoir la paix et la réconciliation entre les Somaliens. Je demande à toutes les parties somaliennes et à tous les États Membres de continuer à le soutenir sans réserve et à coopérer pleinement avec lui à la réalisation de cet objectif.
